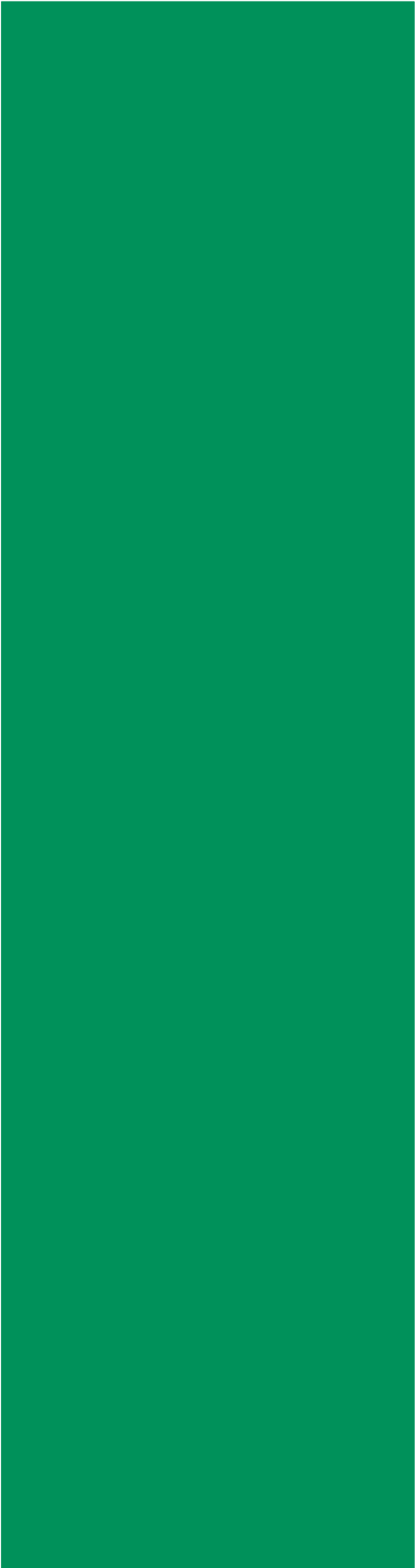




BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Rapport annuel au 30 Juin 2025

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	23

Comptes annuels

Bilan actif.....	28
Bilan passif.....	29
Compte de résultat.....	30

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	32
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	33
Règles et méthodes comptables	39
Evolution des capitaux propres	44
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	45
Ventilation de l'actif net par nature de parts	46
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	47
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	48
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	49
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	50
Exposition directe sur le marché des devises	51
Exposition directe aux marchés de crédit.....	52
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	53
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	54
Créances et dettes : ventilation par nature.....	55
Frais de gestion, autres frais et charges	56
Engagements reçus et donnés.....	57
Autres informations	58
Détermination et ventilation des sommes distribuables	59
Inventaire.....	71

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Inventaire des opérations à terme de devises.....	74
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part).....	75
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	77
Synthèse de l'inventaire	78
Annexe	79

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Macro

Le début de la période a été marquée par deux corrections significatives : d'abord dans un mouvement de prises de bénéfices sur les titres, secteurs ou indices qui avaient nettement surperformé jusqu'alors (grandes valeurs technologiques notamment) puis début août, dans un contexte de liquidité réduite et de ventes forcées, du fait du débouclage des opérations de *carry trade* en yens après la remontée inattendue du taux directeur de la Banque du Japon le 31 juillet. Ce dernier épisode a été brutal mais de courte durée et le rebond s'est confirmé lorsque les investisseurs ont été rassurés sur les perspectives de baisse des taux directeurs.

Les actions sont toutefois restées fébriles et l'indice MSCI AC World en dollars (qui avait gagné 6,2 % au 3^e trimestre 2024) a baissé de 1,2 % au 4^e trimestre 2024. La remontée des taux longs américains en octobre 2024 et la révision des attentes sur la politique monétaire américaine, alors que le scénario d'un assouplissement rapide avait joué un rôle important dans le soutien aux actions jusque-là, expliquent ce résultat.

De ce fait, les actions ont perdu du terrain en octobre et en décembre et auraient vraisemblablement baissé davantage au 4^e trimestre sans le *rally* du marché américain après les élections de novembre.

Les hésitations début 2025 sur fond de tensions sur les taux longs américains et de l'émergence d'un nouveau modèle d'intelligence artificielle chinois, qui a bousculé les grands acteurs américains du secteur, paraissent anecdotiques au regard des mouvements ultérieurs. Au fil des semaines, les annonces sur la politique commerciale des Etats-Unis sont devenues l'élément prépondérant. Comme prévu, le Président Trump a annoncé le 2 avril des droits de douane « réciroques » sur l'ensemble des marchandises importées aux Etats-Unis à des taux bien supérieurs aux hypothèses envisagées, déclenchant des inquiétudes sur la croissance. Alors que les actions mondiales avaient terminé le premier trimestre 2025 en léger recul après un parcours heurté (-1,7 % pour l'indice MSCI AC World en dollars), elles ont alors plongé, perdant plus de 10 % entre fin mars et le 8 avril. Le 9, l'annonce d'un délai de 90 jours pour l'application des droits de douane a mis fin à cette phase de nervosité extrême. Ensuite, face aux avancées des négociations, le soulagement a prévalu. La trêve commerciale avec la Chine, conclue le 12 mai, a été déterminante.

Malgré des tensions épisodiques, l'optimisme a prévalu par la suite alors que les indicateurs économiques continuaient à montrer une relative résistance de l'activité, éloignant le scénario d'une récession de l'économie américaine. En outre, les résultats des entreprises sont restés solides.

En juin, le risque géopolitique a éclipsé un temps les négociations commerciales. Le cessez-le-feu le 24 juin entre Israël et l'Iran après les frappes aériennes américaines a permis à l'indice MSCI AC World de terminer à un nouveau point haut, en hausse de 14,5 % en douze mois. Malgré leur très bonne tenue en 2025, les actions de la zone euro ne sont pas parvenues à surperformer. L'indice EuroStoxx 50 a terminé en hausse de 8,4 % et le MSCI EMU de 11,4 %.

Performance

Au cours de l'exercice, le fonds BNP Paribas Développement Humain a sous-performé son indice de référence (en données brutes). L'allocation sectorielle et la sélection de titres ont eu un impact négatif sur la performance.

En termes d'allocation sectorielle, la sous-pondération de la consommation discrétionnaire et de l'énergie ainsi que la surpondération de l'industrie ont contribué positivement à la performance. A l'inverse, la sous-pondération des financières (le secteur bancaire étant absent de l'univers d'investissement thématique ISR) et la surpondération des secteurs des technologies de l'information et de la consommation courante ont contribué négativement à la performance.

En termes de sélection de titres, le bon choix de valeurs au sein du secteur de la consommation discrétionnaire a eu un impact positif sur la performance. Mais cet effet favorable n'a pas suffi à compenser la contribution négative du choix de valeurs au sein des secteurs de l'industrie, des technologies de l'information et de la consommation courante.

En termes de valeurs, le portefeuille a bénéficié de la bonne performance de valeurs surpondérées comme Generali, Allianz, Axa et Munich Re dans les financières, Saint Gobain et Siemens dans l'industrie et Deutsche Telekom dans les services de communication. Il en a été de même de l'absence de valeurs ayant sous-performé comme LVMH ou Stellantis dans la consommation discrétionnaire ou encore TotalEnergies dans le secteur de l'énergie (aucune de ces valeurs ne fait pas partie de l'univers d'investissement thématique ISR).

Les principales valeurs surpondérées ayant négativement contribué à la performance ont été ASML et STMicroelectronics dans les technologies de l'information, L'Oréal, Beiersdorf et Nestlé dans la consommation courante, Astrazeneca dans la santé et Wolters Kluwer dans l'industrie. Il en a été de même de la surperformance de titres absents du portefeuille comme SAP dans les technologies de l'information, Rheinmetall dans l'industrie et Banco Santander dans les financières (aucun de ces titres ne faisant partie de l'univers d'investissement thématique ISR).

Activité du portefeuille

Sur l'exercice, nous avons effectué les mouvements suivants :

- Nous avons renforcé l'exposition du portefeuille aux valeurs industrielles/cycliques via :
 - o L'initiation d'une position en titres Prysmian en Italie. Prysmian est le leader mondial du câble avec 8% de parts de marché, avec une forte présence en Europe (50% du CA) et en Amérique du Nord (34%). Grâce à une part de marché en haute tension supérieure à 35%, le groupe est particulièrement bien positionné pour bénéficier de la croissance des marchés de la transition énergétique et de la digitalisation.
 - o L'achat de Knorr-Bremse en Allemagne : cette société est un leader mondial de l'équipement des trains (60% du résultat opérationnel) et des camions, avec en particulier une forte part de marché dans les systèmes de freinage. L'exposition géographique est répartie entre Europe/50%, Amériques/23% et Asie-Pacifique/27%. Les bonnes perspectives de l'activité Trains (carnet de commandes record, solidité de l'activité chinoise - 20% du chiffre d'affaires - et bonne visibilité de la seconde monte - 35% du chiffre d'affaires -) devraient permettre de plus que compenser l'impact négatif du bas de cycle de l'activité Camions.
 - o L'achat de Siemens Energy en Allemagne, suite à l'annonce du plan infrastructures du gouvernement allemand – Bazooka – dont le groupe devrait bénéficier.
 - o L'achat de Kingspan en Irlande : Kingspan est le leader mondial de l'isolation, qui représente près de 80% de son chiffre d'affaires. Le résidentiel constitue seulement 23% de ses marchés finaux, essentiellement concentrés sur l'immobilier commercial ou industriel. Le groupe est principalement exposé à l'Europe mais la part réalisée aux Etats-Unis devrait s'accroître, entre autres au travers de sa stratégie de diversification dans les matériaux de toiture. Le groupe est bien placé pour bénéficier de la montée de la pression réglementaire pesant sur la construction neuve (80% du chiffre d'affaires) et la rénovation, dans la cadre des politiques énergétiques « Net Zero ».
 - o L'achat de Geberit en Suisse : Geberit est un leader européen intégré des produits pour sanitaires, des canalisations et systèmes d'évacuation jusqu'aux équipements en céramique. 90% de son chiffre d'affaires est réalisé en Europe dont 30% en Allemagne.
 - o L'achat de Bouygues en France, pour continuer à capitaliser sur ce thème du rebond attendu de la construction résidentielle et commerciale (cf Kingspan, Saint-Gobain, Geberit, Wienerberger...).
 - o
- Nous avons réduit la sous-pondération du secteur des services aux collectivités en achetant EON, en Allemagne. EON est le numéro 1 européen de la distribution d'électricité et de gaz (réseaux) suite à des opérations très transformantes comme le rachat d'Innogy à RWE en 2019. Il opère essentiellement en Europe du Nord, L'Allemagne contribuant à 75% de l'EBITDA du groupe. EON est l'un des principaux bénéficiaires de la mise en place du « Green deal » en Europe. Le groupe a une offre large destinée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des zones urbaines, des sociétés et des particuliers.
- Et enfin, nous avons initié une position dans BASF (matériaux) en Allemagne : BASF est le 1^{er} groupe mondial de chimie et le « proximi » du secteur en Europe et devrait de ce fait bénéficier du progressif retour à la croissance de ses principaux marchés finaux (automobile, électronique et construction).

Outre via des prises de bénéfices sur des positions en portefeuilles, ces mouvements ont été financés par :

- La vente de la ligne résiduelle de Rentokil (industrie) au Royaume-Uni.
- La vente de Dassault Systèmes (technologies de l'information) en France, considérant que le groupe était trop exposé à des marchés dont les perspectives étaient défavorables comme l'aéronautique, l'automobile ou l'équipement industriel.
- La vente de Merck Kgaa (santé) en Allemagne, dans la foulée de la publication de résultats semestriels décevants, sachant que le «Capital Market Day» d'octobre 2024 avait déjà insuffisamment convaincu quant aux relais de croissance à moyen terme.

Perspectives

Si la nervosité autour de la guerre commerciale a, un temps, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran, elle n'a pas pour autant disparu. Malgré les avancées dans les négociations entre les Etats-Unis et leurs principaux partenaires commerciaux entrevues en juin, aucun accord bilatéral n'a été conclu alors que la date-butoir du 9 juillet approche. Donald Trump semble décidé à vouloir continuer à faire pression sur ses interlocuteurs en excluant de retarder l'échéance tout en s'agaçant de ce qu'il considère comme des positions intransigeantes de leur part. La façon dont les investisseurs considèrent ces rebondissements a évolué depuis le 2 avril. Désormais, ils paraissent s'accommoder de ces passes d'armes en retenant les éléments favorables (poursuite du dialogue ; accords-cadres envisagés). C'est du moins ce que suggère le comportement des actifs risqués au cours des dernières semaines.

La hausse des actions début juin 2025 et les réactions observées durant la « guerre des 12 jours » nous paraissent refléter, plutôt que de fortes convictions des investisseurs, une position d'attente dans un contexte international peu lisible à court terme.

Changements intervenus au cours de l'exercice

A compter du 07/05/2025 : Mise à jour des critères ESG : changements dus aux orientations de l'ESMA sur les noms des fonds contenant des termes liés aux critères ESG ou à la durabilité : ajout des exclusions PAB; baisse de 40% à 35% de la proportion minimale des investissements durables ayant un objectif social.

A compter du 31/12/2024 : Mise à jour du prospectus : mise en conformité avec les nouvelles exigences du référentiel du label ISR.

Performances

La performance annuelle s'élève à :

- pour la part I : 3.64%
- pour la part R : 4.00%
- pour la part PRIVILEGE C : 3.64 %
- pour la part PRIVILEGE D : 4.13%
- pour la part CLASSIC : 2.87%
- pour la part B : 4.50%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

PEA

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

* * *

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : 2.82 €
- dont part éligible à la réfaction de 40% : 2.82 €
- dont part non éligible à la réfaction : 0.00 €

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	32 312 245,61
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	20 217 401,10
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	19 449 443,60
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	19 141 031,26
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	18 609 936,21

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	55 534 106,81
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	44 350 849,85
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	34 934 476,73
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	29 095 248,90
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	Vente	22 123 473,72

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Identifiant d'entité juridique : 969500M5A4Z96T9GIN66

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ Oui

☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 83.0% d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant dans des émetteurs justifiant de pratiques environnementales et sociales supérieures ou en voie d'amélioration, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leurs secteurs d'activité.

Le produit financier vise à améliorer son profil ESG par rapport à son univers d'investissement.

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? »

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : 100%
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : 100%
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible : 67,0 vs 66,0 (Composition de l'univers d'investissement : 80% MSCI EMU (EUR) NR + 20% MSCI Europe ex EMU (EUR) NR)
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « Investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : 83,0%

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible :	66.7 vs 64.6	67.2 vs 65.0	67.0 vs 66.0	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « Investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	84.1%	79.5%	83.0%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

*** Les chiffres publiés en 2024 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les Investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie ;
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU) ;
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5 °C ;
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes

les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la [méthodologie interne](#).

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG, Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & Inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & Inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e. le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des Investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « Intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 01.07.2024 au 28.06.2025

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	5.60%	Pays-Bas
ALLIANZ	Finance	5.24%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	5.19%	France
LOREAL SA	Consommation courante	4.46%	France
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS GESELLSCHAFT IN MUENCHEN AG N	Finance	4.39%	Allemagne
AXA SA	Finance	3.98%	France
ESSILORLUXOTTICA SA	Santé	3.83%	France
DEUTSCHE TELEKOM N AG N	Services de communication	3.68%	Allemagne
L AIR LIQUIDE SA POUR L ETUDE ET L EXPLO DES PROCEDES GEORGES CL	Matériaux de base	3.49%	France
SANOFI SA	Santé	3.49%	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA	Industrie	3.41%	France
ASTRAZENECA PLC	Santé	3.29%	Royaume-Uni
INFINEON TECHNOLOGIES AG N	Technologie de l'information	3.23%	Allemagne
WOLTERS KLUWER NV C	Industrie	3.22%	Pays-Bas
GENERALI	Finance	3.01%	Italie

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion

Les investissements les plus importants sont basés sur les données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

* Toutes différences de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résultent d'une différence d'arrondi.

** Toutes différences avec les portefeuilles des états financiers résultent de l'utilisation de bases de données différentes.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

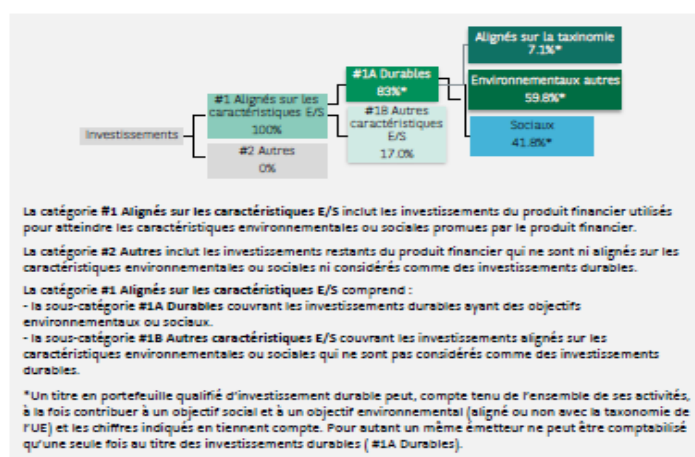
Quelle était l'allocation des actifs ?

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : 100%

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de 83.0%

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : "Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?"

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	23.2%
Finance	17.5%
Consommation courante	12.8%
Santé	12.2%
Technologie de l'information	11.2%
Matériaux de base	7.1%
Services de communication	5.2%
Biens de cons. durables et services	4.5%
Services publics	2.6%
Immobilier	2.5%
Liquidités	1.3%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion. Les investissements les plus importants sont basés sur les données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxinomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-BAA1-D5C09CC658DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxinomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxinomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxinomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxinomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui:

☐ Gaz fossile ☐ Energie nucléaire

☒ Non:

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

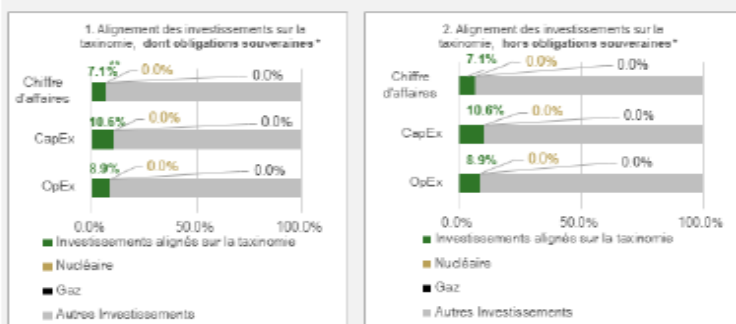
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie est de 0% pour les activités transitoires et de 0% pour les activités habilitantes.

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	opex
2022*	5.0%	/	/
2023**	3.6%	/	/
2024***	7.1%	10.6%	8.9%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle

*** Les chiffres publiés en 2024 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/652.



La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion relatives à ces informations.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie est de 59,8%.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent 41,8% du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la

société de gestion : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/documentation-sustainability/>

- Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées conformément à l'article 12.1 (a-c) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web (<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a0bb7a-44f6-8e48-990be2616498/> section "Exclusions CTB pour les Lignes Directrices de l'ESMA")
- Le produit financier doit se conformer dans le cadre de ses investissements à la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus, accessible via le lien suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a0bb7a-44f6-8e48-990be2616498/>
- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90 % des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 25% des titres ayant le score ESG le plus faible.
- L'empreinte carbone des sociétés en portefeuille est inférieure à celle de son indicateur de référence (Indicateur d'Incidences négatives sur la durabilité n° 2)
- Le ratio de mixité moyen au sein des organes de gouvernance des entreprises en portefeuille est supérieur à celui de son indicateur de référence (Indicateur d'Incidences négatives sur la durabilité numéro 13)
- Le produit financier doit investir au moins 70% de ses actifs dans des « Investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « Investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site Internet de la société de gestion.

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : [Sustainability - BNPP AM Luxembourg private investor](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2024, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1 291	169 821	54 857

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	192	46 011
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	171	40 163

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 6 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 986k EUR et 289k EUR;
- 269 collaborateurs de la succursale belge, dont 10 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 26 859k EUR et 4 652k EUR;
- 25 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 5 859k EUR et 2 052k EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 6 822k EUR et 1 883k EUR.
- 66 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 10 947k EUR et 3 009k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

	Nombre de fonds (31.12.2024)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2024
OPCVM	187	98
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	58

- En 2024, 3,69k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2024.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2023, a été réalisé entre Avril et Mai 2024. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *



BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 30 juin 2025)

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/06/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.10.06 18:48:26 +0200



Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	1,643,588,158.16
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,643,588,158.16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	20,358,241.42
OPCVM	20,358,241.42
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1,663,946,399.58
Créances et comptes d'ajustement actifs	41,002,153.73
Comptes financiers	690,026.73
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	41,692,180.46
TOTAL ACTIF I+II	1,705,638,580.04

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 30/06/2025
Capitaux propres :	-
Capital	1,636,348,827.54
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	47,642,194.24
Capitaux propres I :	1,683,991,021.78
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1,683,991,021.78
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	21,647,558.26
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	21,647,558.26
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	1,705,638,580.04

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 30/06/2025
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	38,564,282.49
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	14,854.13
Sous-total Produits sur opérations financières	38,579,136.62
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-34.07
Sous-total charges sur opérations financières	-34.07
Total Revenus financiers nets (A)	38,579,102.55
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-23,453,940.57
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-23,453,940.57
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	15,125,161.98

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-297,283.83
Sous-total Revenus nets I = C + D	14,827,878.15
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	146,641,737.63
Frais de transactions externes et frais de cession	-3,639,722.33
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	143,002,015.30
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	2,852,898.12
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	145,854,913.42
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-110,298,406.85
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-110,298,406.85
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-2,742,190.48
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-113,040,597.33
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	47,642,194.24

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est, sur une durée minimum de placement recommandée de cinq ans, de surperformer net de frais l'indice composite suivant : 80% MSCI EMU (dividendes nets réinvestis) + 20% MSCI Europe ex-EMU (dividendes nets réinvestis), quelle que soit son évolution, tout en respectant les critères d'éligibilité au PEA, par un investissement dans des titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères de bonne gouvernance et de développement durable.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	196.37	180.43	216.22	235.55	242.31
Actif net (en k EUR)	1,114,879.03	1,159,877.55	1,372,440.53	1,502,213.24	1,597,178.65
Nombre de titres					
Parts C	5,677,345.185	6,428,265.979	6,347,159.061	6,377,374.362	6,591,228.259

Date de mise en paiement	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	5.24	3.82	-0.63	12.83	20.99
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	1.29	1.05	1.06	1.79	2.04

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	19,472.64	18,024.62	21,758.16	23,877.10	24,745.68
Actif net (en k EUR)	11,190.75	26,248.39	55,765.81	47,288.48	47,415.01
Nombre de titres					
Parts C	574.691	1,456.252	2,562.983	1,980.495	1,916.092

Date de mise en paiement	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	518.63	379.57	-63.31	1,298.04	2,134.46
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	258.18	254.65	250.89	344.86	387.79

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	158.64	147.35	178.48	196.54	204.40
Actif net (en k EUR)	58,214.10	53,544.20	15,409.17	558.85	559.98
Nombre de titres					
Parts C	366,954.715	363,380.055	86,333.064	2,843.313	2,739.549

Date de mise en paiement	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	4.21	3.09	-0.51	10.67	17.59
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	2.59	2.64	2.60	3.46	3.89

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	201.28	186.31	224.90	246.81	255.79
Actif net (en k EUR)	31,995.26	41,897.13	32,697.93	30,015.90	38,837.21
Nombre de titres					
Parts C	158,954.335	224,871.033	145,382.453	121,611.962	151,830.546

Date de mise en paiement	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	5.36	3.92	-0.65	13.41	-
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	2.66	2.63	2.59	3.56	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	122.94	112.75	134.05	145.53	148.84
Actif net (en k EUR)	0.12	0.11	0.13	0.15	0.15
Nombre de titres					
Parts D	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Date de mise en paiement	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	1.92	2.03	1.85	2.56	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	3.32	2.54	-0.33	8.08	13.08
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe B (Devise: EUR)

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	20,010.93	19,070.00	23,230.00	25,530.00	26,680.00
Actif net (en k EUR)	25,671.47	0.02	0.02	0.03	0.03
Nombre de titres					
Parts C	1,282.872	0.001	0.001	0.001	0.001

Date de mise en paiement	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	531.54	390.00	-30.00	1,440.00	2,300.00
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	388.80	390.00	380.00	540.00	590.00

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Catégories de parts	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement de la part	Montant minimum des souscriptions
Catégorie de part « Classic »	FR0010077412	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées: Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	Millième	Souscription initiale : Un millième de part ou l'équivalent en montant Souscriptions ultérieures : Un millième de part ou l'équivalent en montant
Catégorie de part « I »	FR0011383058	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées: Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs Principalement Investisseurs Institutionnels	Millième	Souscription initiale : 500 000 euros (1) ou l'équivalent en nombre de parts Souscriptions ultérieures : Un millième de part ou l'équivalent en montant
Catégorie de part « Privilège » de classe C	FR0013276136	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées: Capitalisation	Euro	Part réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants au sens de MIF 2 (2) et à la gestion sous mandat (GSM)	Millième	Souscription initiale : Un millième de part ou l'équivalent en montant Souscriptions ultérieures : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégorie de part « Privilège » de classe D	FR0013373669	Résultat net : Distribution Plus-values nettes réalisées: Capitalisation	Euro	Part réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants au sens de MIF 2 (2) et à la gestion sous mandat (GSM)	Millième	Souscription initiale : Un millième de part ou l'équivalent en montant Souscriptions ultérieures : Un millième de part ou l'équivalent en montant
Catégorie de part « R »	FR0012182871	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées: Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs Principalement destinée aux souscriptions des FCP suivants : BNP PARIBAS CONVICTIONS, BNP PARIBAS PROTECTION MONDE, BNP PARIBAS SELECTION DYNAMIQUE, BNP PARIBAS EUROPE ENVIRONMENTAL SOLUTIONS, BNP PARIBAS SOCIAL ET SOLIDAIRE	Millième	Souscription initiale : Un millième de part ou l'équivalent en montant Souscriptions ultérieures : Un millième de part ou l'équivalent en montant
Catégorie de part « B »	FR0013386901	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées: Capitalisation	Euro	Part réservée aux souscriptions de la SICAV Belge BNP PARIBAS B STRATEGY	Millième	Souscription initiale : Un millième de part ou l'équivalent en montant Souscriptions ultérieures : Un millième de part ou l'équivalent en montant

(1) Le montant minimum de souscription initiale par porteur exprimé en euros s'élève à 500.000 euros. Cette condition de montant minimum de souscription ne s'applique pas à la société de gestion et autres entités du groupe BNP Paribas, qui peuvent ne souscrire qu'une part.

(2) Distributeurs de pays membres de l'Espace Economique Européen fournissant uniquement un service de conseil indépendant au sens de la Directive MIF 2004/39.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCP à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCP (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCP).

La valeur liquidative du FCP est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCP de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCP les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCP.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCP, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

FRAIS FACTURES AU FCP	ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES A LA SOCIETE DE GESTION	Actif net déduction faite des OPC	Part « Classic » : 1,50 % TTC maximum Part « I » : 0,75 % TTC maximum Parts Privilege : 0,75 % TTC maximum Part « R » : 0,40% TTC maximum Part « B » : 0,05% TTC maximum
	Montant de chaque transaction	OPC valeurs françaises : néant OPC valeurs étrangères : néant Actions françaises : 0,12 % maximum (minimum : EUR 240) Actions étrangères zone OCDE : 0,12 % maximum (minimum : EUR 240) Actions étrangères hors OCDE : 0,12 % maximum (minimum : EUR 240)
COMMISSIONS DE MOUVEMENT PRESTATAIRE PERCEVANT LES COMMISSIONS DE MOUVEMENT : SOCIETE DE GESTION	Par lot	Futures : Néant
	Sur primes	Options : Néant
	Montant forfaitaire	TCN : Néant Pensions : Néant
	PROSPECTUS - BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN	
	Montant forfaitaire lors du montage	Swap : Néant
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	/	Néant

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part Classic
Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part Privilège de classe C
Distribution pour la part Privilège de classe D
Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part B

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part Classic
Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part Privilège de classe C
Capitalisation pour la part Privilège de classe D
Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part B

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	1,580,076,652.57
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	138,953,502.86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-82,867,901.50
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	15,125,161.98
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	143,002,015.30
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-110,298,406.87
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2.56
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	1,683,991,021.78

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 30/06/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	501,219.659
Nombre de titres rachetés	287,365.762
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	265.376
Nombre de titres rachetés	329.779
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	73.454
Nombre de titres rachetés	177.218
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	56,617.957
Nombre de titres rachetés	26,399.373
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe B (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	20.32
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010077412	CLASSIC	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	1,597,178,653.05	6,591,228.259	242.31
FR0011383058	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	47,415,005.66	1,916.092	24,745.68
FR0012182871	R	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	559,979.18	2,739.549	204.40
FR0013276136	PRIVILEGE	Revenus nets : Plus ou moins-values réalisées :	EUR	38,837,208.37	151,830.546	255.79
FR0013373669	PRIVILEGE	Revenus nets : Plus ou moins-values réalisées :	EUR	148.84	1.000	148.84
FR0013386901	B	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	26.68	0.001	26,680.00

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		DE	FR	GB	NL	CH
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1,643,588.16	559,902.05	501,795.66	161,568.24	137,034.09	111,421.78
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	1,643,588.16					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	690.03	-	-	-	690.03
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	690.03

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	690.03	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	690.03	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	GBP	CHF	DKK	USD
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	116,806.94	84,285.35	12,165.48	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	4,354.53	-	276.35
Comptes financiers	1.67	2.69	-	70.90
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-4,357.22	-	-68.15
Comptes financiers	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
TOTAL	116,808.60	84,285.35	12,165.48	279.10

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 30/06/2025
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	40,448,171.76
Coupons à recevoir	553,981.97
TOTAL DES CREANCES	41,002,153.73
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	2,084,110.94
Autres créditeurs divers	19,563,447.32
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	21,647,558.26

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	22,861,680.13	1.48
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	358,961.27	0.74
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,217.86	0.40
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe B (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)

	Exercice 30/06/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 30/06/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	20,358,241.42
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/06/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	13,465,534.75
Sommes distribuables au titre du revenu net	13,465,534.75
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	13,465,534.75
Total	13,465,534.75
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	138,366,894.78
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	138,366,894.78
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	138,366,894.78
Total	138,366,894.78
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/06/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	743,054.16
Sommes distribuables au titre du revenu net	743,054.16
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	743,054.16
Total	743,054.16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	4,089,827.27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	4,089,827.27
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	4,089,827.27
Total	4,089,827.27
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/06/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	10,657.45
Sommes distribuables au titre du revenu net	10,657.45
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	10,657.45
Total	10,657.45
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	48,203.70
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	48,203.70
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	48,203.70
Total	48,203.70
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/06/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-
Total	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	-
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-
Total	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/06/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-
Total	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	-
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	13.08
Total	13.08
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe B (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/06/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	0.59
Sommes distribuables au titre du revenu net	0.59
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	0.59
Total	0.59
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	2.30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	2.30
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	2.30
Total	2.30
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				1,643,588,158.16	97.60
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				1,643,588,158.16	97.60
AIR LIQUIDE SA	329,949.00	175.14	EUR	57,787,267.87	3.43
Produits Chimique					
ALLIANZ SE-REG	230,581.00	344.10	EUR	79,342,922.10	4.71
Assurances					
ASML HOLDING NV	131,028.00	677.60	EUR	88,784,572.80	5.27
Electrique - Electronique					
ASTRAZENECA PLC	399,132.00	101.20	GBP	47,154,049.03	2.80
Produits pharmaceutiques					
AXA SA	1,620,712.00	41.67	EUR	67,535,069.03	4.01
Assurances					
BASF SE	627,240.00	41.86	EUR	26,256,266.40	1.56
Produits Chimique					
BEIERSDORF AG	269,209.00	106.60	EUR	28,697,679.40	1.70
Produits pharmaceutiques					
BOUYGUES SA	923,642.00	38.40	EUR	35,467,852.80	2.11
Construction et matériaux de construction					
CELLNEX TELECOM SA	644,722.00	32.95	EUR	21,243,589.90	1.26
Construction et matériaux de construction					
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	600,088.00	99.64	EUR	59,792,768.32	3.55
Construction et matériaux de construction					
COMPASS GROUP PLC	1,435,366.00	24.67	GBP	41,338,406.75	2.45
Biens de consommation					
DANONE	632,330.00	69.36	EUR	43,858,408.80	2.60
Biens de consommation					
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	1,885,677.00	30.97	EUR	58,399,416.69	3.47
Télécommunication					
E.ON SE	3,300,955.00	15.62	EUR	51,577,421.88	3.06
Distribution Energie					
ESSILORLUXOTTICA	174,199.00	232.90	EUR	40,570,947.10	2.41
Produits pharmaceutiques					
GEA GROUP AG	886,827.00	59.40	EUR	52,677,523.80	3.13
Machines et Véhicules					
GEBERIT AG-REG	26,947.00	624.00	CHF	17,996,391.07	1.07
Construction et matériaux de construction					
GENERALI	1,072,063.00	30.21	EUR	32,387,023.23	1.92
Assurances					
GIVAUDAN-REG	4,389.00	3,841.00	CHF	18,042,648.90	1.07
Produits Chimique					
HENKEL AG & CO KGAA	283,155.00	61.50	EUR	17,414,032.50	1.03
Distribution - Commerce					

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
INFINEON TECHNOLOGIES AG Electrique - Electronique	1,721,387.00	36.12	EUR	62,167,891.51	3.69
KINGSPAN GROUP PLC Construction et matériaux de construction	382,387.00	72.20	EUR	27,608,341.40	1.64
KNORR-BREMSE AG Valeurs industrielles diverses	526,875.00	82.05	EUR	43,230,093.75	2.57
LEG IMMOBILIEN SE Immobilier et logement	139,663.00	75.35	EUR	10,523,607.06	0.62
LOREAL Produits pharmaceutiques	195,437.00	363.10	EUR	70,963,174.70	4.21
MUENCHENER RUECKVER AG-REG Assurances	115,627.00	550.60	EUR	63,664,226.20	3.78
NESTLE SA-REG Biens de consommation	571,850.00	78.83	CHF	48,246,305.45	2.86
NOVO NORDISK A/S-B Produits pharmaceutiques	206,470.00	439.60	DKK	12,165,479.85	0.72
PEARSON PLC Audiovisuel	2,263,573.00	10.71	GBP	28,314,481.32	1.68
PRYSMIAN SPA Electrique - Electronique	853,147.00	60.04	EUR	51,222,945.88	3.04
RELX PLC Services divers	974,767.00	45.92	EUR	44,761,300.64	2.66
SANOFI Produits pharmaceutiques	581,396.00	82.21	EUR	47,796,565.16	2.84
SCHNEIDER ELECTRIC SE Electrique - Electronique	345,543.00	225.80	EUR	78,023,609.40	4.63
SIEMENS ENERGY AG Machines et Véhicules	518,806.00	98.06	EUR	50,874,116.36	3.02
STMICROELECTRONICS NV Electrique - Electronique	1,046,325.00	25.93	EUR	27,136,438.88	1.61
VONOVIA SE Immobilier et logement	504,074.00	29.91	EUR	15,076,853.34	0.90
WIENERBERGER AG Construction et matériaux de construction	861,447.00	31.62	EUR	27,238,954.14	1.62
WOLTERS KLUWER Services divers	339,905.00	141.95	EUR	48,249,514.75	2.87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
LEG IMMOBILIEN SE RTS 31/12/2049 Immobilier et logement	139,663.00	-	EUR	-	-
VONOVIA SE SCRIP RTS 16/06/2025 Immobilier et logement	505.00	-	EUR	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				20,358,241.42	1.21
OPCVM				20,358,241.42	1.21

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	821.305	24,787.67	EUR	20,358,241.42	1.21
Créances				41,002,153.73	2.43
Dettes				-21,647,558.26	-1.29
Autres comptes financiers				690,026.73	0.04
TOTAL ACTIF NET			EUR	1,683,991,021.78	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	1,663,946,399.58
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	41,692,180.46
Autres passifs (-)	21,647,558.26
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	1,683,991,021.78

ANNEXE

Les comptes annuels N-1 (format ancien plan comptable) sont présentés en annexe conformément au Règlement ANC n° 2020-07 modifié par le Règlement ANC 2022-03.

**BNP PARIBAS
DEVELOPPEMENT HUMAIN**

Rapport annuel au 28 Juin 2024

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Bilan actif

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1,622,216,193.75	1,477,228,612.18
Actions et valeurs assimilées	1,560,040,323.32	1,460,876,093.28
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,560,040,323.32	1,460,876,093.28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	62,175,870.43	16,352,518.90
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	62,175,870.43	16,352,518.90
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	31,575,541.17	751,396.06
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	31,575,541.17	751,396.06
Comptes financiers	93,320.82	69,024.50
Liquidités	93,320.82	69,024.50
TOTAL DE L'ACTIF	1,653,885,055.74	1,478,049,032.74

Bilan passif

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Capitaux propres	-	-
Capital	1,481,456,043.71	1,472,660,325.93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	86,078,310.98	-4,347,946.29
Résultat de l'exercice (a,b)	12,542,297.88	8,001,214.05
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	1,580,076,652.57	1,476,313,593.69
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	73,808,403.17	1,735,439.05
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	73,808,403.17	1,735,439.05
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	1,653,885,055.74	1,478,049,032.74

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	33,892,308.15	26,665,292.78
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13,492.73	2,588.74
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	1,465.07
TOTAL I	33,905,800.88	26,669,346.59
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-1,222.28	-564.36
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-1,222.28	-564.36
Résultat sur opérations financières (I + II)	33,904,578.60	26,668,782.23
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-21,963,951.39	-18,976,102.76
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	11,940,627.21	7,692,679.47
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	601,670.67	308,534.58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	12,542,297.88	8,001,214.05

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1.50% TTC maximum pour la part Classic
- 0.75% TTC maximum pour la part I
- 0.75% TTC maximum pour les parts Privilege
- 0.40% TTC maximum pour la part R
- 0.05% TTC maximum pour la part B

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faite des d'O.P.C. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part Classic
Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part Privilege de classe C
Distribution pour la part Privilege de classe D
Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part B

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part Classic
Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part Privilege de classe C
Capitalisation pour la part Privilege de classe D
Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part B

Changements affectant le fonds

01/12/23 : mise en place des mécanismes de Gates et Swing Pricing ; Informations relatives aux investisseurs américains.

Evolution de l'actif net

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Actif net en début d'exercice	1,476,313,593.69	1,281,567,402.05
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	288,492,257.06	179,795,016.87
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-326,845,611.61	-233,613,702.85
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	162,441,432.04	44,296,666.32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-71,500,090.49	-49,388,368.92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-3,185,170.25	-1,643,764.09
Différences de change	2,288,932.85	2,478,812.91
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	40,130,683.92	245,128,853.96
Différence d'estimation exercice N	358,764,152.28	318,633,468.36
Différence d'estimation exercice N-1	-318,633,468.36	-73,504,614.40
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1.85	-2.03
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11,940,627.21	7,692,679.47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1,580,076,652.57	1,476,313,593.69

Complément d'information 1

	Exercice 28/06/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	62,175,870.43
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 28/06/2024	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,157,102.317	
Nombre de titres rachetés	1,126,887.016	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	722.752	
Nombre de titres rachetés	1,305.240	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	29,075.521	
Nombre de titres rachetés	112,565.272	
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	68,114.240	
Nombre de titres rachetés	91,884.731	
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Catégorie de classe B (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	44,451.38	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	21,338,429.54	1.47
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	287,093.19	0.73
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 28/06/2024	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	56,535.54	0.39
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	281,892.56	0.73
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0.56	0.41
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe B (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 28/06/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	31,140,789.79
Coupons à recevoir	434,751.38
TOTAL DES CREANCES	31,575,541.17
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	1,735,513.91
Autres créditeurs divers	72,072,889.26
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	73,808,403.17

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 28/06/2024
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	93,320.82
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	93,320.82	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	GBP	CHF	DKK	USD
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	154,645,322.20	82,555,127.73	36,627,952.99	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	434,751.38
Comptes financiers	19,747.87	-	160.89	68,662.93
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	11,415,899.39	6,756,194.38
Total	11,415,899.39	6,756,194.38
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	11,415,899.39	6,756,194.38
Total	11,415,899.39	6,756,194.38
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	81,845,424.01	-4,045,968.33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	81,845,424.01	-4,045,968.33
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	81,845,424.01	-4,045,968.33
Total	81,845,424.01	-4,045,968.33
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	683,012.19	643,029.44
Total	683,012.19	643,029.44
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	683,012.19	643,029.44
Total	683,012.19	643,029.44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,570,765.90	-162,270.39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2,570,765.90	-162,270.39
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2,570,765.90	-162,270.39
Total	2,570,765.90	-162,270.39
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	9,846.95	224,951.75
Total	9,846.95	224,951.75
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	9,846.95	224,951.75
Total	9,846.95	224,951.75
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	30,348.78	-44,561.35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	30,348.78	-44,561.35
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	30,348.78	-44,561.35
Total	30,348.78	-44,561.35
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	433,536.25	377,036.25
Total	433,536.25	377,036.25
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	433,536.25	377,036.25
Total	433,536.25	377,036.25
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,631,762.77	-95,145.86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1,631,762.77	-95,145.86
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1,631,762.77	-95,145.86
Total	1,631,762.77	-95,145.86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2.56	1.85
Total	2.56	1.85
Affectation		
Distribution	2.56	1.85
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	2.56	1.85
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	1.00	1.00
Distribution unitaire	2.56	1.85
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8.08	-0.33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	8.08	-0.33
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8.08	-0.33
Total	8.08	-0.33
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe B (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0.54	0.38
Total	0.54	0.38
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0.54	0.38
Total	0.54	0.38
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1.44	-0.03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1.44	-0.03
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1.44	-0.03
Total	1.44	-0.03
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	170.23	196.37	180.43	216.22	235.55
Actif net (en k EUR)	1,064,744.72	1,114,879.03	1,159,877.55	1,372,440.53	1,502,213.24
Nombre de titres					
Parts C	6,254,630.347	5,677,345.185	6,428,265.979	6,347,159.061	6,377,374.362

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	1.62	5.24	3.82	-0.63	12.83
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	0.89	1.29	1.05	1.06	1.79

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	16,757.74	19,472.64	18,024.62	21,758.16	23,877.10
Actif net (en k EUR)	12,250.65	11,190.75	26,248.39	55,765.81	47,288.48
Nombre de titres					
Parts C	731.044	574.691	1,456.252	2,562.983	1,980.495

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	158.97	518.63	379.57	-63.31	1,298.04
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	208.90	258.18	254.65	250.89	344.86

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	136.05	158.64	147.35	178.48	196.54
Actif net (en k EUR)	45,726.58	58,214.10	53,544.20	15,409.17	558.85
Nombre de titres					
Parts C	336,078.000	366,954.715	363,380.055	86,333.064	2,843.313

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	1.29	4.21	3.09	-0.51	10.67
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	2.15	2.59	2.64	2.60	3.46

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	173.21	201.28	186.31	224.90	246.81
Actif net (en k EUR)	57,068.12	31,995.26	41,897.13	32,697.93	30,015.90
Nombre de titres					
Parts C	329,460.722	158,954.335	224,871.033	145,382.453	121,611.962

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	1.64	5.36	3.92	-0.65	13.41
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	2.16	2.66	2.63	2.59	3.56

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	107.12	122.94	112.75	134.05	145.53
Actif net (en k EUR)	0.11	0.12	0.11	0.13	0.15
Nombre de titres					
Parts D	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	1.57	1.92	2.03	1.85	2.56
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	1.23	3.32	2.54	-0.33	8.08
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Catégorie de classe B (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	17,104.09	20,010.93	19,070.00	23,230.00	25,530.00
Actif net (en k EUR)	23,517.15	25,671.47	0.02	0.02	0.03
Nombre de titres					
Parts C	1,374.943	1,282.872	0.001	0.001	0.001

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	161.58	531.54	390.00	-30.00	1,440.00
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	327.79	388.80	390.00	380.00	540.00

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 28 Juin 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				1,560,040,323.32	98.73
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				1,560,040,323.32	98.73
AIR LIQUIDE SA	407,156.00	161.28	EUR	65,666,119.68	4.16
ALLIANZ SE-REG	287,870.00	259.50	EUR	74,702,265.00	4.73
ASML HOLDING NV	163,645.00	964.20	EUR	157,786,509.00	9.99
ASSICURAZIONI GENERALI	2,383,408.00	23.29	EUR	55,509,572.36	3.51
ASTRAZENECA PLC	319,823.00	123.56	GBP	46,608,869.35	2.95
AXA SA	1,026,766.00	30.57	EUR	31,388,236.62	1.99
BEIERSDORF AG	143,743.00	136.55	EUR	19,628,106.65	1.24
CELLNEX TELECOM SA	560,618.00	30.37	EUR	17,025,968.66	1.08
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	429,957.00	72.62	EUR	31,223,477.34	1.98
COMPASS GROUP PLC	2,250,941.00	21.60	GBP	57,345,433.27	3.63
DANONE	838,273.00	57.08	EUR	47,848,622.84	3.03
DASSAULT SYSTEMES SE	613,391.00	35.30	EUR	21,652,702.30	1.37
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	2,366,393.00	23.48	EUR	55,562,907.64	3.52
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	1,611,788.00	3.50	EUR	5,639,646.21	0.36
ESSILORLUXOTTICA	306,383.00	201.20	EUR	61,644,259.60	3.90
GIVAUDAN-REG	7,987.00	4,260.00	CHF	35,330,065.94	2.24
HENKEL AG & CO KGAA	257,022.00	73.45	EUR	18,878,265.90	1.19
INFINEON TECHNOLOGIES AG	1,244,553.00	34.30	EUR	42,694,390.67	2.70
LEG IMMOBILIER SE	228,780.00	76.26	EUR	17,446,762.80	1.10
LOREAL	201,695.00	410.05	EUR	82,705,034.75	5.23
MERCK KGAA	232,815.00	154.75	EUR	36,028,121.25	2.28
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	161,329.00	467.00	EUR	75,340,643.00	4.77
NESTLE SA-REG	495,858.00	91.72	CHF	47,225,061.79	2.99
NOVO NORDISK A/S-B	271,630.00	1,005.60	DKK	36,627,952.99	2.32
PEARSON PLC	2,750,622.00	9.91	GBP	32,143,849.48	2.03
RELX PLC	1,564,411.00	42.96	EUR	67,207,096.56	4.25
RENTOKIL INITIAL PLC	3,409,631.00	4.61	GBP	18,547,170.10	1.17
SAMPO OYJ-A SHS	783,588.00	40.10	EUR	31,421,878.80	1.99
SANOFI	580,964.00	89.94	EUR	52,251,902.16	3.31
SCHNEIDER ELECTRIC SE	336,251.00	224.30	EUR	75,421,099.30	4.77
STMICROELECTRONICS NV	1,017,006.00	36.87	EUR	37,491,926.19	2.37
WIENERBERGER AG	903,542.00	30.96	EUR	27,973,660.32	1.77
WOLTERS KLUWER	491,426.00	154.80	EUR	76,072,744.80	4.81

Inventaire des instruments financiers au 28 Juin 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				62,175,870.43	3.93
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				62,175,870.43	3.93
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	2,587.566	24,028.71	EUR	62,175,870.43	3.93
Créances				31,575,541.17	2.00
Dettes				-73,808,403.17	-4.67
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				93,320.82	0.01
TOTAL ACTIF NET			EUR	1,580,076,652.57	100.00